

## Thème : La saisie immobilière

**Date :** Vendredi 16 septembre 2022 de 9h30 à 17h

**Lieu :** Blois

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- *Anticiper la mise en œuvre d'une saisie immobilière*
- *Maîtriser les étapes de la procédure et les délais*
- *Comprendre les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles*

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- **Les protagonistes de la saisie-immobilière**
- **La procédure de vente : du commandement à l'orientation de la procédure (vente forcée/vente amiable)**
- **La distribution du prix**
- **Les autres ventes immobilières en la forme des saisies : licitation, réalisation d'actifs immobiliers en liquidation judiciaire**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, communication d'un support annexe et conseils opérationnels.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Maître Pierrick SALLÉ, Avocat au barreau de Bourges.

#### Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.